



Rapport annuel de gestion **2025-2026**

Réseau Agriconseils
Montréal

Juin 2026

Nous joindre

Réseau Agriconseils Montérégie

177, rue Saint-Joseph, local 201

Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 774-6383 | Sans frais 1 866 680-1858

Courriel : iduquette@agriconseils.qc.ca

Site Web: www.agriconseils.qc.ca

Facebook: www.facebook.com/reseauagriconseilsmonteregie
www.facebook.com/agriconseils

LinkedIn : www.linkedin.com/in/r%C3%A9seau-agriconseils-mont%C3%A9r%C3%A9gie-09b4a9182

Table des matières

Table des matières

Le Réseau	5
Mot du président	5
Mot de la directrice	6
Mission, vision et valeurs	7
Activités.....	8
Membres du personnel.....	8
Aide financière versée aux entreprises accompagnées dans le cadre du Programme services-conseils (PSC), par domaine d'intervention	9
Activités réalisées dans le cadre des volets 1 et 2	9
Résultats des consultations des besoins et des enjeux.....	10
Activités de réseautage.....	11
Gouvernance.....	15
Administrateurs siégeant au conseil d'administration	15
Gestion	16
Communications	17
Sécurité de l'information	19
Liste des annexes	20
Annexe 1-Planification stratégique et plan d'action.....	21
Annexe 2-Sondages de satisfaction de la clientèle	26
Annexe 3-Liste des dispensateurs au 31 mars 2026 ayant offert des services-conseils en Montérégie dans l'année financière 2025-2026 (189 dispensateurs)	28
Annexe 4-Politique des pratiques administratives	32
Annexe 5-Code d'éthique	35

Afin de mesurer les retombées de la Convention MAPAQ – Réseau 2023-2028, le Réseau produit ce rapport annuel de gestion. Ce dernier permet de répondre à un certain nombre d'attentes signifiées par le Ministre. Celles-ci sont présentées par grandes catégories, soit : activités, gouvernance, gestion, communications et sécurité de l'information.

Le Réseau

Mot du président



Serge Beaulieu
Président

Bonjour,

Je vous présente le rapport annuel de l'exercice 2025-2026, reflet fidèle de notre engagement, de nos actions et des résultats obtenus dans le respect de notre mission et de nos orientations stratégiques.

Des ajustements avaient été mis en place visant à mieux répartir les fonds, répondre aux besoins des entreprises agricoles et de transformation alimentaire et d'assurer un accès équitable aux services-conseils tout au long de l'année, et ce, pour tous les domaines d'intervention. Grâce à ces mesures, aucune demande d'aide financière n'a été mise en attente.

Le total d'aide financière versé s'est élevé à 6 803 162 \$ sur un budget annuel de 7 575 160 \$. Je rappelle que des fonds demeurent disponibles pour de l'accompagnement en services-conseils. J'invite les entreprises qui souhaitent réaliser un projet ou obtenir un accompagnement pour résoudre une problématique à communiquer avec notre équipe afin de connaître les aides financières offertes et obtenir des références d'experts-conseils.

Je tiens à souligner tout particulièrement le travail remarquable des entreprises agricoles et de transformation alimentaire de la Montérégie. Par leur dévouement, leur expertise et leur capacité d'adaptation, ils jouent un rôle essentiel dans notre économie. Leur contribution mérite toute notre reconnaissance, d'autant plus dans un contexte où les défis climatiques, économiques et réglementaires exigent des efforts constants.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil d'administration, la direction, les employées et tous ceux qui contribuent à l'atteinte des objectifs. Ensemble, nous continuerons à faire progresser le milieu agricole et à relever les défis qui se présentent.

Je vous souhaite une bonne saison 2026 !

Serge Beaulieu, président

Mot de la directrice



Isabelle Duquette
Directrice

Bonjour,

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons aujourd'hui notre rapport annuel, qui témoigne des réalisations accomplies au cours de l'année écoulée.

Nous vous présentons les résultats obtenus pour la troisième année du Programme services-conseils (PSC) 2023-2028.

Ce rapport annuel reflète notre engagement envers le développement des services-conseils en agriculture.

Au cours de la dernière année, 18 activités de sensibilisation et diffusion et 11 activités de codéveloppement ont été organisées afin d'informer et de favoriser les échanges sur des enjeux importants touchant le secteur agricole en Montérégie.

En ce qui concerne les services-conseils individuels, 3 429 contrats ont été traités au bénéfice de 2 746 entreprises ayant fait appel à des experts dans divers domaines d'intervention. Nous remercions chaleureusement les dispensateurs de services pour leur remarquable travail auprès de la clientèle agricole et de transformation alimentaire artisanale.

Nous remercions chaleureusement les membres de notre équipe, Sonia, Karen, Chantal et Sylvie pour leur excellent travail et leur précieuse contribution. Leurs compétences complémentaires ont également permis d'assurer un soutien administratif aux Réseaux Agriconseils Laurentides et Gaspésie-Les-Îles.

Au nom de toute l'équipe, nous vous remercions de votre confiance et votre précieuse collaboration qui contribue au succès collectif.



Isabelle Duquette, directrice

Mission, vision et valeurs

La mission

La mission régionale vise à développer les services-conseils de la région, à augmenter leur utilisation par un plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires, et à assurer leur qualité.

La vision

La vision régionale vise à s'assurer que des services-conseils de qualité soient accessibles, tant par l'approche collective qu'individuelle, et que ceux-ci favorisent l'amélioration de l'autonomie des gestionnaires et la rentabilité de leur entreprise.

Comme partenaire du développement régional, le Réseau agit à titre de guichet unique des services-conseils en favorisant le développement des services-conseils de la région et en facilitant l'accès à des services-conseils diversifiés aux entreprises agricoles et agroalimentaires de la Montérégie.

Les valeurs

- Engagement
- Transparence
- Rigueur
- Collaboration

Activités

Membres du personnel

Nom de l'employé	Fonction
Isabelle Duquette	Directrice
Sonia Mercier	Technicienne administrative
Karen Hogue	Technicienne administrative
Chantal L'Écuyer	Technicienne administrative
Sylvie Racine	Agente administrative

Aide financière versée aux entreprises accompagnées dans le cadre du Programme services-conseils (PSC), par domaine d'intervention

Aide financière versée aux entreprises accompagnées dans le cadre du PSC, par domaine d'intervention, pour l'année 2025-2026

Domaine	Aide financière versée
• Agroenvironnement	4 419 900 \$
• Gestion	757 888 \$
• Technique	1 117 101 \$
• Collaboration interprofessionnelle	20 071 \$
• Activités collectives	90 772 \$
• Honoraires de déplacement (- 200 km)	19 660 \$
• Éloignement	72 015 \$
• Bonification régionale	118 206 \$
• Bonification relève	127 029 \$
• Bonification entreprise certifiée ou précertifiée biologique	60 520 \$
• Total des aides financières	6 803 162 \$

Activités réalisées dans le cadre des volets 1 et 2

Activités réalisées dans le cadre des volets 1 et 2 du PSC, pour l'année 2025-2026

Indicateur	Nombre d'activités
• Nombre d'entreprises accompagnées en services-conseils individuels	2 746
• Nombre de projets soutenus (contrats)	3 429
• Nombre d'accueil et de référencement	138
• Nombre d'activité en approche multidisciplinaire	14
• Nombre d'activités collectives	
• Activités de sensibilisation et diffusion	18
• Activités de codéveloppement	11

Résultats des consultations des besoins et des enjeux

Enjeu de surévaluation des engagements

Le Réseau Agriconseils Montérégie s'est vu attribué 7 575 160 \$ d'aide financière par année. Selon les statistiques, cette somme permettait de couvrir les besoins annuels de la région pour les services-conseils admissibles au PSC.

Des stratégies ont été mises en place au cours de l'année 2025-2026 afin d'optimiser l'attribution des aides financières :

- attribuer le montant d'aide financière selon l'historique de l'année précédente, tout en prévoyant la possibilité d'accorder une aide financière additionnelle lorsque les sommes réservées ont été facturées ;
- attribuer le montant complet d'aide financière pour les demandes de nouveaux clients ;
- attribuer le montant complet d'aide financière pour les demandes de nouveaux services ;
- réserver un montant de 1 M \$ pour les services-conseils en gestion ;
- informer régulièrement les dispensateurs de services de l'évolution des sommes réservées et versées au moyen des infolettres.

Les stratégies ont permis d'éviter la mise en place d'une liste d'attente pour l'approbation des aides financières. Toutefois, le taux de désengagement demeure élevé. En effet, le niveau d'engagement le plus élevé enregistré en Montérégie a été atteint le 1^{er} décembre 2025, avec un montant de 7 522 264 \$. Au terme de l'exercice, le montant total d'aide financière versé s'est établi à 6 803 162 \$. Ainsi, une somme de 719 102 \$ a été désengagée, ce qui représente 9 % du budget quinquennal. Malgré tout, ce résultat est plus favorable que celui de l'exercice précédent, au cours duquel les désengagements avaient été encore plus importants, soit plus d'un million.

Disponibilité des dispensateurs

Les besoins en services-conseils en agroenvironnement, en transformation alimentaire et en commercialisation sont adéquatement couverts.

Toutefois, nous observons une diminution du nombre de conseillers agronomes spécialisés en gestion, ce qui peut entraîner des délais dans la prestation des services-conseils. Nous constatons également, année après année, une baisse du nombre d'activités réalisées ainsi que des montants d'aide financière accordés dans ce domaine.

En effet, le nombre d'activités est passé de 631 en 2023-2024, à 610 en 2024-2025, puis a connu une diminution plus marquée pour atteindre 552 activités en 2025-2026. Cette situation pourrait s'expliquer d'une part, par le contexte économique plus difficile qui amène les entreprises agricoles et de transformation alimentaire à revoir leurs priorités d'investissement, et d'autre part, par la disponibilité réduite des conseillers en gestion.

Nous demeurons également vigilants quant à la couverture des besoins en services-conseils dans les secteurs suivants :

- Production de la pomme ;
- Production de la vigne ;

- Production en serre.

Le nombre de fermes a augmenté passant de 6 868 fermes à 6 994 fermes en Montérégie, mais le taux de rayonnement a, quant à lui subi une baisse, passant de 40,6 % à 39,3 %.

Assurer la pérennité des entreprises agricoles et de transformation alimentaire

À la suite de l'ajout des bonifications suivantes : le suivi au plan de transfert, le plan de redressement et le suivi au plan de redressement, un montant total de 118 206 \$ a été octroyé en bonifications régionales en 2025-2026, comparativement à 97 687 \$ en 2024-2025.

Pour l'année 2026-2027, les bonifications régionales suivantes ont été établies :

- Les entreprises établies depuis moins de sept (7) ans pour lesquelles un Numéro d'identification ministériel (NIM) d'exploitant agricole ou de transformateur alimentaire artisan a été créé (entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2027) ;
- Les entreprises souhaitant réaliser un plan de transfert de ferme et bénéficier d'un suivi ;
- Les entreprises souhaitant réaliser un diagnostic sommaire ou global et/ou un plan de redressement et/ou un suivi.

Activités de réseautage

Date	Activité et organisateur	Nature de l'activité	Estimation du nombre de participants et provenance
1 ^{er} avril 2025	Rencontre régionale virtuelle des dispensateurs Réseau Agriconseils Montérégie	Suivi de la rencontre du 15 février 2025	52 personnes
3 avril 2025	Présence Gala des Agricultrices Agricultrices de la Montérégie-Ouest	L'évènement souligne le dévouement des candidates en agriculture	Plus de 80 personnes Montérégie
7 avril 2025	Présence au Gala Agristars Fédération de l'UPA	L'évènement souligne l'implication de plus de 50 leaders agricoles	Environ 320 personnes Montérégie
30 avril 2025	Rencontre provinciale virtuelle des dispensateurs Réseaux Agriconseils	Explications administratives	Plus de 150 personnes Partout en province
20 mai 2025	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Est (RIAME) Organisé par les intervenants du RIAME	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné	21 personnes Principalement de Montérégie-Est
10 juin 2025	Remise d'une bourse par Isabelle Duquette – Gala École professionnelle de St-Hyacinthe	Le Gala de L'EPSH souligne les efforts des étudiants en remettant des bourses	Plus de 100 personnes Surtout Montérégie-Est

Date	Activité et organisateur	Nature de l'activité	Estimation du nombre de participants et provenance
13 juin 2025	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Ouest (RIAMO) Organisé par les intervenants du RIAMO	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné	27 personnes Principalement de Montérégie-Ouest
26 juin 2025	Tournoi de golf Holstein Huntingdon-Beauharnois	Activité amicale favorisant les échanges avec les personnes du milieu agricole	60 personnes Montérégie
8 juillet 2025	Activité collective – Atelier de taille du kiwi nordique Terra-Bois	Activité favorisant le développement des connaissances sur la taille des kiwis et le réseautage	25 personnes Montérégie
24 et 26 juillet, 8 août 2025	Participation de Claude Lapointe au cocktail d'ouverture et à la réception des éleveurs Exposition agricole de St-Hyacinthe	Activités agricoles immersives, jeux et animations familiales, spectacles et événements spéciaux	Donnée inconnue Visiteurs partout en province
29 juillet 2025	Présence Gala des agricultrices Agricultrices de la Montérégie-Est	L'évènement souligne le dévouement des candidates en agriculture	Plus de 50 personnes Montérégie
15 août 2025	Activité collective – Pâturer-Action CQPF	Activité favorisant le développement des connaissances sur les plantes fourragères et le réseautage	24 personnes Montérégie
11 septembre 2025	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Ouest (RIAMO) Organisé par les intervenants du RIAMO	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné	24 personnes Principalement de Montérégie-Ouest
22 octobre 2025	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Est (RIAME) Organisé par les intervenants du RIAME	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné	51 personnes Principalement de Montérégie-Est
22 octobre 2025	Activité collective – Journée La production de fleurs coupées au Québec APFCQ	Activité favorisant les connaissances sur les mises en marchés prometteuses, les variétés productives et les techniques de production, les bonnes pratiques en gestion et le réseautage	42 personnes Partout en province
22 octobre 2025	Tenue d'un kiosque à la Journée carrière 'ITAQ	Rencontre et échanges avec les étudiants pour leurs besoins futurs en services-conseils	Environ 250 personnes Étudiants et personnel du campus St-Hyacinthe

Date	Activité et organisateur	Nature de l'activité	Estimation du nombre de participants et provenance
11 novembre 2025	Rencontre annuelle des comités porteurs - CREM	Développement de l'économie circulaire	38 personnes Montérégie
12 novembre 2025	Activité réseautage provinciale des dispensateurs de services Réseaux Agriconseils et Coordination services-conseils	Conférences pour favoriser le développement de connaissances et le réseautage	190 personnes Partout en province
18 novembre 2025	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Est (RIAME) Organisé par les intervenants du RIAME	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné	34 personnes Principalement de Montérégie-Est
22 novembre 2025	Présence au souper Festin des récoltes ARAMO	Activité favorisant le réseautage avec la relève agricole	Environ 250 personnes Montérégie-Ouest
24 novembre 2025, 1 ^{er} décembre 2025, 19 février 2026	Rencontre d'intervenants - Montérégie Économique	Projet – Offre de formation en entrepreneuriat agricole	33 personnes Montérégie
6 décembre 2026	St-Éloi Festin des récoltes Comité St-Éloi	Célébration de la fin des récoltes favorisant le réseautage entre entreprises agricoles. Campagne de financement pour Au cœur des familles agricoles (ACFA)	160 personnes Vaudreuil-Soulanges
18 décembre 2025	Remise d'une bourse par Sonia Mercier Club-conseil Gestrie-Sol	Prix biodiversité aux champs	Plus de 30 personnes Principalement Montérégie-Est
13 janvier 2026	Tenue d'un kiosque au Salon de l'agriculture	Plusieurs conférenciers et exposants sont réunis pour échanger avec les entreprises agricoles et intervenants et intervenantes du milieu agricole	11 768 personnes Partout en province
27 janvier 2026	Journée laitière bilingue de la Vallée de Châteauguay Livestock Breeders Association (LBA)	Conférences sur des sujets clés en production laitière	84 personnes MRC Haut St-Laurent
10 février 2026	Activité d'information – Améliorer la digestibilité et la conservation des fourrages Logiag	Activité favorisant le développement des connaissances sur l'amélioration de la digestibilité et la conservation des fourrages et le réseautage	14 personnes Montérégie
20 février 2026	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Ouest (RIAMO)	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un	26 personnes Principalement de Montérégie-Ouest

Date	Activité et organisateur	Nature de l'activité	Estimation du nombre de participants et provenance
	Organisé par les intervenants du RIAMO	conférencier sur un sujet donné	
9 mars 2026	Activité 5 à 7 pour les fermes de Proximité UPA Vaudreuil-Soulanges	Activité de réseautage entre les intervenants du milieu agricole est les entreprises agricoles	30 personnes Vaudreuil-Soulanges
17 mars 2026	Communauté de pratiques UPA Montérégie	Activité favorisant le développement des connaissances des dispensateurs de services	20 personnes Montérégie
18 mars 2026	Consultation pour le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) Vaudreuil-Soulanges MRC Vaudreuil-Soulanges	Discussions en ateliers des enjeux des entreprises agricoles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	Plus de 50 personnes MRC Vaudreuil-Soulanges
18 mars 2026	Communauté de pratiques Groupe PleineTerre inc.	Activité favorisant le développement des connaissances des dispensateurs de services	21 personnes Montérégie
26 mars 2026	Remise d'une bourse par Sonia Benoit MRC d'Acton	Les bourses visent à encourager l'innovation chez les entreprises	Environ 35 personnes MRC d'Acton
26 mars 2026	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Est (RIAME) Organisé par les intervenants du RIAME	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné	34 personnes Principalement Montérégie-Est
26 mars 2026	Remise d'une bourse lors du Gala GTEA Cégep St-Jean-sur-Richelieu	Les bourses visent à encourager la persévérance, l'excellence, le retour aux études et la formation continue.	Environ 35 personnes Montérégie

Gouvernance

Administrateurs siégeant au conseil d'administration

Nom	Poste occupé	Organisme	Principale(s) production(s)	Mandat restant
Serge Beaulieu	Président	UPA – Fédération régionale Montérégie	Acéricole, lait	1 an
Sonia Benoit	Vice-présidente	Conseillers agricoles – collège électoral		Sortante
Stéphane Bisaillon	Secrétaire-trésorier	UPA – Fédération régionale Montérégie	Grandes cultures	1 an
Gerardo Gollo Gil	Membre exécutif	MAPAQ		N/A
Sonia Simard	Administratrice	La Financière agricole du Québec		N/A
Johanne Van Rossum	Administratrice	Regroupement de clubs-conseils		1 an
Lise-Anne Léveillé	Administratrice	Organisme du milieu : CLD Brome-Missisquoi		Sortante
Louise Lapointe	Administratrice	Conseillers agricoles - collège électoral		Sortante
Claude Lapointe	Administrateur	UPA – Fédération régionale Montérégie	Lait, grande cultures	Sortant
Olivier Lamoureux	Administrateur	UPA – Fédération régionale Montérégie	Maraîchère	Sortant
Jessica Éthier	Administratrice	UPA – Fédération régionale Montérégie	Lait et grandes cultures	1 an

Les mandats des administrateurs sont d'une durée de deux ans à l'exception des représentants du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec.

Administrateurs qui composent les comités :

Comité gouvernance et éthique

- Sonia Simard
- Sonia Benoit
- Johanne Van Rossum
- Jessica Éthier

Comité de vérification

- Stéphane Bisaillon
- Claude Lapointe

Gestion

Contrôle de conformité administrative

Ce sont 14 dossiers provenant de 9 dispensateurs qui ont été analysés lors du contrôle annuel de conformité administrative :

Nombre de dossiers	Domaine d'intervention
1	Éloignement
1	Activité collective
2	Gestion
7	Agroenvironnement
3	Agroenvironnement / Technique

Un contrôle de conformité spécial a été fait auprès de trois dispensateurs de services, à la suite d'une vérification externe. Ce contrôle de conformité spécial a représenté un travail colossal pour le Réseau Agriconseils Montérégie qui n'était pas prévu dans les activités quotidiennes. Les dispensateurs ont bien collaboré et mis en place des mesures afin de respecter les exigences du Programmes services-conseils 2023-2028. Le suivi et l'accompagnement pourront se prolonger dans la prochaine année financière.

Politique des pratiques administratives

Le Réseau Agriconseils Montérégie possède une politique de gestion des pratiques administratives qui est présentée en annexe.

Communications

Le Réseau Agriconseils Montérégie accorde une importance élevée aux activités de communications et de promotion.

Voici les principales activités de communication réalisées :

- Diffusion de 23 Infolettres auprès des conseillers ;
- Diffusion de 6 infolettres auprès de toute notre clientèle agricole incluant les entreprises agricoles et agroalimentaires ;
- Facebook :
 - 1 294 abonnés
 - 35 303 couvertures, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu l'une des publications au moins une fois
- LinkedIn :
 - 657 abonnés
 - 500 relations

Voici les dix principaux outils de promotion et de communication :

- Porte-bannière ;
- Oriflamme ;
- Affiche avec logo du Réseau Agriconseils Montérégie ;
- L'offre d'aide financière et le tableau synthèse du Programme services-conseils 2023-2028 ;
- Le dépliant du PSC ;
- La page Web incluant le répertoire des conseillers ;
- La page Facebook régionale ;
- La page LinkedIn régionale ;
- Les infolettres ;
- Le rapport de gestion.

Nous avons participé à plus de 10 activités de visibilité et de promotion en 2025-2026 :

Au cours de l'année 2025-2026	Plusieurs rencontres avec les différentes MRC pour appuyer les remises de bourses, et présence lors de la remise des bourses
Au cours de l'année 2025-2026	Participation au conseil d'administration CAE Haute-Montérégie
9 avril 2025	Présentation du Réseau Agriconseils Montérégie aux membres du Club conseil du Corymbe
28 avril 2025 et 23 mars 2026	Présentation du Réseau Agriconseils Montérégie aux étudiants du Centre de formation professionnelle du Suroît – St-Chrysostome
17 novembre 2025	Présentation du Réseau Agriconseils Montérégie aux étudiants du Centre de formation professionnelle du Suroît - Beauharnois
20 mai 2025, 3 décembre 2025	Présentation des réseaux Agriconseils aux étudiants en transformation alimentaire de l'École professionnelle de La Prairie
22 janvier 2026	Présentation du Réseau Agriconseils Montérégie à Desjardins
12 mars 2026	Participation au jury pour les bourses remises par la MRC d'Acton

La collaboration interprofessionnelle a été mise en valeur lors de prises de parole dans des activités collectives, de présentations auprès des étudiants ainsi que de rencontres avec différents partenaires. Plus de 15 activités de visibilité, de promotion et de réseautage ont permis de sensibiliser les participants à cette approche collaborative.

Sécurité de l'information

Dans un but préventif, le Réseau a mis en place, en 2023-2024, les mesures nécessaires pour faire face à des défaillances techniques ou humaines, aux actes malveillants ainsi qu'à des incidents et des sinistres qui pourraient porter atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale. Les politiques et procédures ont été respectées au courant de l'année 2025-2026.

Incidents portant atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale durant l'exercice financier

Aucun incident portant atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale durant l'exercice financier n'a été rapporté par le Réseau Agriconseils Montérégie pour l'année 2025-2026.

Demandes d'accès et de rectification de dossiers

Aucune demande d'accès et de rectification de dossier n'a été déposée au courant de l'année 2025-2026.

Liste des annexes

1. Planification stratégique et plan d'action
2. Sondages de satisfaction de la clientèle :
 - a. Envers les services reçus
 - b. Envers les services professionnels du (des) dispensateur(s)
 - c. Envers le personnel du bénéficiaire
3. Liste des dispensateurs au 31 mars 2026 qui ont offert des services-conseils en Montérégie dans l'année financière 2025-2026
4. Politique des pratiques administratives
5. Code d'éthique

Annexe 1-Planification stratégique et plan d'action

MISSION RÉGIONALE		VISION RÉGIONALE	
Vise à développer les services-conseils de la région, à augmenter leur utilisation par un plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires et à assurer leur qualité. VALEURS : ENGAGEMENT, TRANSPARENCE, RIGUEUR, COLLABORATION		Le Réseau Agriconseils Montérégie s'assure que des services-conseils de qualité soient accessibles, tant par l'approche collective qu'individuelle, et que ceux-ci favorisent l'amélioration de l'autonomie des gestionnaires et la rentabilité de leur entreprise. Comme partenaire du développement régional, le Réseau agit à titre de guichet unique des services-conseils en favorisant le développement des services-conseils de la région et en facilitant l'accès à des services-conseils diversifiés aux entreprises agricoles et agroalimentaires de la Montérégie.	
ENJEUX	ORIENTATIONS	PRIORITÉS D'INTERVENTION ENVISAGÉES	RÉSULTATS ATTENDUS
Leadership La reconnaissance de la contribution tangible des services-conseils au développement du secteur agricole et agroalimentaire	1. Mettre à contribution les producteurs et les dispensateurs de services pour valoriser l'impact des services-conseils rendus et les bons coups du Réseau	1.1 Consulter les producteurs, les dispensateurs et les partenaires afin de renforcer le volet prospectif des services-conseils et des aides financières du Réseau 1.2 Exploiter tous les moyens de communication disponibles (incluant les réseaux sociaux) pour informer les dispensateurs, les partenaires et les producteurs	- La reconnaissance de l'importance des services-conseils par l'ensemble des acteurs du secteur agroalimentaire, lesquels n'hésitent pas à en faire la promotion - La reconnaissance du Réseau comme un véritable agent de développement et un partenaire d'affaires en matière d'accessibilité des services-conseils
Approche client L'arrimage des interventions du Réseau aux besoins des entreprises et des dispensateurs de services-conseils	2. Assurer l'accueil et le référencement auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires du territoire afin de les aider à cerner leurs besoins en matière de services-conseils et à identifier les services et dispensateurs pouvant le mieux répondre à leurs besoins;	2.1 Poursuivre le processus d'évaluation de la satisfaction de la clientèle (producteurs et dispensateurs) pour les services-conseils reçus 2.2 Appliquer une politique d'assurance de la qualité des services du Réseau selon les paramètres établis 2.3 Utiliser tous les moyens de communications disponibles pour la diffusion et la mise à jour de l'offre de services et des aides financières du réseau ainsi que des activités offertes dans la région 2.4 Réaliser des activités d'information et de promotion sur l'approche interprofessionnelle	- L'obtention d'un niveau élevé de satisfaction lors du sondage de la clientèle - Le maintien de la méthode de gestion des dossiers du PSC incluant l'inscription au Réseau - L'augmentation de l'utilisation des services-conseils de qualité par un plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires (taux de rayonnement) - La réalisation d'un contrôle de conformité administrative bonifié et simplifié - La participation à la mise en place de la gestion des manquements des dispensateurs au cadre établi par l'entente d'admissibilité d'un dispensateur - L'augmentation de l'utilisation de l'approche interprofessionnelle par un plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires.
Mobilisation	3. Encourager une concertation avec les divers intervenants de la région dans le but d'établir des partenariats stratégiques	3.1 Entretenir des contacts formels et informels avec les intervenants, les partenaires et les dispensateurs de services-conseils ainsi que leur organisation respective	La reconnaissance du Réseau comme un incontournable en tant que guichet unique d'accueil

L'engagement des membres de l'équipe du Réseau et de ses partenaires	contribuant à l'essor du secteur et des services-conseils, et ainsi contribuer au dynamisme de son milieu;	3.2 Réunir une fois par année l'ensemble des dispensateurs de services-conseils pour connaître leurs besoins et ceux de leur clientèle dans le but de promouvoir l'adaptation continue aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires	• La mise à contribution des administrateurs du Réseau et de leur organisation respective dans la mise en œuvre de notre plan stratégique • Une participation active de l'équipe aux comités provinciaux de la Coordination services-conseils afin d'influencer les outils de gestion et l'évolution des programmes • Une participation active de l'équipe aux différents comités régionaux afin de promouvoir les services du Réseau • La reconnaissance du réseau comme étant sensible à l'importance de gérer efficacement les ressources disponibles
		3.3 Procéder à une analyse des indicateurs de performance du réseau à l'interne et en comparaison à l'ensemble des autres réseaux	
Sécurité L'engagement des membres de l'équipe du Réseau à assurer la sécurité	4. Assurer la mise en place de systèmes appropriés de gestion des risques et de la sécurité	4.1 Rédiger et appliquer les politiques et procédures pour une saine gestion des risques et de la sécurité: - la politique de la sécurité de l'information - la procédure interne visant à sécuriser les paiements par chèque ou par virement bancaire - autres politiques jugées pertinentes	• La participation active de l'équipe du Réseau pour assurer la sécurité de l'information • La participation active des personnes concernées à l'administration pour faire une gestion sécurisée des paiements • La participation active de l'équipe pour développer d'autres politiques pertinentes pour assurer une saine gestion des risques et de la sécurité

PLAN D'ACTION 2026-2027

Un plan d'action sert à clarifier le but commun, à orienter les efforts et à mobiliser le personnel.

Afin de répondre aux priorités d'intervention, le Réseau a retenu ces six objectifs stratégiques.

Objectif stratégique 1 : Assurer le développement des services-conseils et que ceux-ci répondent aux besoins du milieu

- Consulter le MAPAQ ;
- Consulter La Financière agricole ;
- Consulter les syndicats locaux et spécialisés ;
- Consulter les autres partenaires ;
- Consulter les MRC ;
- Consulter les dispensateurs de services ;
- Discussion en sous-comité services-conseils pour les projets spéciaux et les bonifications régionales.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir et diffuser l'information concernant les services-conseils et les activités agricoles et agroalimentaires.

- Diffuser les fiches promotionnelles et le répertoire des conseillers ;
- Faire la promotion du Programme services-conseils et du Réseau :
 - ✓ Lors des événements agricoles ;
 - ✓ Lors des activités collectives et autres rencontres organisées par les dispensateurs ;
 - ✓ Lors des rencontres avec les syndicats locaux et spécialisés ;
 - ✓ Lors des rencontres avec les étudiants ;
 - ✓ Lors des rencontres avec les institutions financières, comptables, fiscalistes et notaires ;
 - ✓ Lors de la diffusion de l'infolettre du Réseau ;
 - ✓ Lors de la diffusion des activités collectives et des événements agricoles sur Facebook et sur le site web ;
 - ✓ En participant au comité Promotion de la CSC ;
 - ✓ En participant à l'organisation des déjeuners des intervenants (RIAME et RIAMO) ;
- Faire la promotion du diagnostic ciblé pour les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Objectif stratégique 3 : Accompagner les dispensateurs de services-conseils.

- Rencontres individuelles avec les dispensateurs pour expliquer les procédures administratives et s'assurer de la compréhension de l'offre de services par ceux-ci ;
- Offrir la possibilité aux dispensateurs d'envoyer les documents administratifs avant la signature des parties pour s'assurer de leur conformité ;

- Faire le suivi et la gestion des manquements des dispensateurs à la suite du contrôle de conformité ;
- Rencontre annuelle des dispensateurs pour les informer et connaître leurs commentaires et problématiques ;
- S'assurer de l'admissibilité des dispensateurs avant leur inscription au Répertoire des conseillers ;
- S'assurer d'avoir un nombre suffisant de conseillers pour tous les services-conseils ;
- Offrir la possibilité aux dispensateurs de faire la promotion de leurs services dans le Portrait des conseillers.

Objectif stratégique 4 : Augmenter l'utilisation de services-conseils au niveau des priorités provinciales et régionales.

- Favoriser l'approche multidisciplinaire
 - ✓ Faire la promotion de la rencontre multidisciplinaire lors des différentes rencontres ;
 - ✓ Faire la promotion de l'approche multidisciplinaire sur Facebook, site Web et par infolettre ;
 - ✓ Augmenter de 5 % le nombre de rencontres en collaboration interprofessionnelle.
- Augmenter l'utilisation des services-conseils identifiés comme des priorités provinciales :
 - ✓ Augmenter de 10 % le nombre de services-conseils pour la relève agricole ;
 - ✓ Augmenter de 5 % le nombre de services-conseils en conversion ou en production biologique.
- Augmenter l'utilisation de services-conseils identifiés comme des priorités régionales.
 - ✓ Atteindre 220 services-conseils pour les entreprises établies depuis moins de sept ans ;
 - ✓ Atteindre 17 services-conseils pour les plans de transfert de ferme ;
 - ✓ Atteindre 8 services-conseils en suivi au plan de transfert de ferme et de redressement ;
 - ✓ Atteindre 74 services-conseils pour les diagnostics sommaire et global ;
 - ✓ Atteindre 18 services-conseils pour les plans de redressement.

Objectif stratégique 5 : Optimiser la gestion des aides financières du Programme services-conseils 2023-2028

- Mise en place de procédures pour éviter le surengagement
 - ✓ Pour les services-conseils récurrents, approuver l'aide financière selon l'historique. Pour les nouveaux contrats et les nouveaux services, accepter l'aide financière à 100 %.
 - ✓ Envoyer les tableaux d'aides financières par contrat aux dispensateurs au moins deux fois au courant de l'année.
- Assurer des services-conseils en gestion
 - ✓ Réserver 1 M \$ pour les services-conseils en gestion et en faire le suivi.

- Augmenter la réalisation de factures partielles
 - ✓ Faire des rappels à partir du mois de juin de réaliser des factures partielles ;
 - ✓ Prioriser les paiements aux dispensateurs qui ont réalisé des factures partielles.
- Améliorer les communications
 - ✓ Renseigner les dispensateurs sur l'évolution des budgets du PSC à l'intérieur des infolettres et leur appeler l'importance de faire des factures partielles ;

Objectif stratégique 6 : Optimiser la gestion administrative et financière du Réseau ainsi que la sécurité de l'information

- Faire des évaluations de la direction et du personnel, ainsi que le contrôle de conformité ;
- Faire la gestion des risques en mettant à jour le manuel des procédures simplifiée et celle de la politique ou procédure jugée pertinente pour la gestion des risques et de la sécurité ;
- Assurer une bonne gestion financière du Réseau et permettre l'administration à distance ;
- Améliorer les processus internes au niveau administratif ;
- Assurer une veille de la satisfaction de la clientèle agricole.

Annexe 2-Sondages de satisfaction de la clientèle

Voici les résultats du sondage de satisfaction de la clientèle auquel 6 % des utilisateurs ont répondu (164 répondants par rapport à 2 585 sondages envoyés).

On peut remarquer que les taux de satisfaction par rapport aux services des conseillers sont tous d'au moins 85 %.

On peut remarquer que dans l'ensemble, le taux de satisfaction par rapport aux services du Réseau Agriconseils est de 95 %.

Le chiffre d'affaires annuel des personnes sondées :

Inférieur à 100 k\$	De 100 k\$ à 249k\$	De 250 k\$ à 499 k\$	Plus de 500 k\$
20 %	18 %	18 %	46 %

Diriez-vous que vous connaissez l'ensemble des services offerts par les réseaux Agriconseils ?

Très bien	Bien	Peu	Pas du tout	Ne s'applique pas
23 %	51 %	21 %	4 %	1 %

Résumé du sondage concernant le conseiller

	Très en accord ou plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	N/A
Le conseiller a bien identifié vos besoins	97 %	1 %	1 %	1 %
Le conseiller a proposé des solutions adaptées à vos besoins	96 %	1 %	1 %	2 %
Le conseiller a proposé un échéancier de travail réaliste	94 %	0 %	1 %	5 %
Le conseiller s'est assuré que vous avez bien compris ses recommandations	96 %	1 %	1 %	2 %
Votre entreprise pense appliquer les recommandations proposées par le conseiller	95 %	1 %	1 %	3 %
Les recommandations ont facilité la prise de décision sur votre entreprise	93 %	3 %	1 %	3 %
Le service-conseil reçu a permis de rencontrer l'objectif visé	95 %	2 %	1 %	2 %
Le conseiller a assuré un suivi après la prestation du service-conseil, tel que convenu	94 %	1 %	1 %	4 %
Dans l'ensemble, le service-conseil reçu a été utile	97 %	2 %	1 %	0 %
Le conseiller a compris mes besoins	97 %	1 %	2 %	0 %
Le conseiller avait les compétences attendues pour répondre à mes questions	97 %	0 %	1 %	2 %
Le conseiller s'est assuré de travailler en collaboration avec d'autres intervenants du milieu, si applicable	85 %	1 %	1 %	13 %

Résumé du sondage concernant le Réseau

	Très satisfait ou plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	N/A
L'évaluation des besoins par le personnel du Réseau	86 %	1 %	0 %	13 %
La liste des conseillers proposés pour les services-conseils demandés	80 %	1 %	1 %	18 %
Les explications concernant les démarches administratives pour obtenir des services-conseils	85 %	2 %	0 %	13 %
Dans le cas où le réseau devait faire des recherches pour m'appuyer dans mes démarches en services-conseils, le délai pour le retour d'information était :	72 %	0 %	0 %	28 %
Dans l'ensemble, quel est votre niveau de satisfaction par rapport aux services du Réseau	95 %	1 %	0 %	4 %

Annexe 3-Liste des dispensateurs au 31 mars 2026 ayant offert des services-conseils en Montérégie dans l'année financière 2025-2026 (189 dispensateurs)

9395-0541 QC inc	Club agroenvironnemental du bassin La Guerre
9477-4080 Québec Inc. - Agristratégies	Club Agroenvironnemental du Suroît
9553-9821 Québec inc.	Club Agroenvirotech
Adapterre	Club Bio+
AGC Consultant inc.	Club Bio-Action
Agence Braque	Club conseil du Corymbe
AGEO-Club	Club Conseil Les Patriotes
Agri Conseils Maska	Club d'encadrement technique pommes de terre
Agri-Action de la Montérégie inc.	Club de pomiculture Montérégie
Agro-Génie	Club de pomiculture Yamaska
Agro-Pomme	Club des Services Agroenvironnementaux de l'Outaouais
AgroVini Service-conseil Inc.	Club Nova-Terre
Alexandra - Vinum Artisan Consulting	Club RAAC
Alexandre Vincent	Club Techno-champ 2000
Ali Bazmi	Club Yamasol inc.
Alliée de votre réussite inc.	Club-conseil Gestrie-Sol
André Fouillet conseiller technique	Coévol Stratégie
Anouk De Coninck	Comptagréable
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)
Benoît Laferrière	Conseils AAA
Boombrand	Conseils Maraichers A.L.
Canopée Conseil	Conseils Sud-Ouest
Caro Agro Conseils	Consultants Forestiers JM
Centre d'expertise Fromagère du Québec	Consultants Lemay & Choinière inc.
Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ)	Consultation Agro Planterra inc.
Centre multi-conseils agricoles (CMCA)	Consultation BeWist inc.
CETAB+	Consultation CarMic inc.
Chabot, Pomerleau et associés	Consumaj inc.
Chantal Bolduc Service Conseil	Coopérative Agricole des Beaux-Champs
CIBÎM	Coopérative Terra-Bois
Claudia Labrecque, agronome	Daniel Bergeron agronome
Climax Conseils S.E.N.C.R.L.	Daniel Simard, agronome
Club acéricole du sud du Québec	Datasol
Club Agri-Durable	David Girardville agronome
Club Agrinove	DG Agri-Consultants
Club Agro-Frontière	Dura-Club inc.
Club Agro-Moisson Lac St-Louis	Durasol Drummond inc.
Club Agroacton inc.	Écosphère inc.
Club agroenvironnemental de l'Estrie	

Elisabeth Dube agronome
 En pratique...
 Evolusium
 Expert Multisources inc
 Experts Pré Vision inc.
 Fédération de l'UPA de la Montérégie
 Félix Gobeil
 For-Éco Sylviculture
 France Bélanger
 François Handfield, agr.
 Fusion Expert Conseil inc.
 Génika
 Gestion Rochelin inc.
 Gilbert Bilodeau, agr
 Gobeil Dion & Associés
 GoRH
 Groupe Agri-D inc.
 Groupe Alco inc
 Groupe conseil agricole de l'Estrie
 Groupe conseil agricole Outaouais-Laurentides
 Groupe Conseil IDP
 Groupe Conseil Montérégie-Sud
 Groupe Opportuna
 Groupe PleineTerre inc.
 Groupe Pousse-Vert
 Groupe ProConseil
 Groupe Vision Gestion
 Helene Thiboutot Experte conseil inc
 Holstein Québec
 Ilot Marketing inc
 Innovterra
 IQDHO
 Isabelle Éthier
 Isabelle Maheux
 Isabelle Morin / IM Stratégie Inc.
 Isabelle Turcotte, agr.
 Jean Cousineau
 Jean-Benoît Parr agr.
 Jean-François Péloquin
 Jean-Philippe Gagné
 Julie Marmen, agr. M.Sc.
 Karen J-Desmarais, agr.
 Karolane Hélie, agronome

Katherine Caza
 Kube conseil
 Lactanet (Valacta)
 LAFIB
 Lait'fficace, services conseils
 Le Chêne aux pieds bleus
 Le Groupe Conseil Agri-Vert
 Litchi Marketing
 LM Service-Conseil
 Logiag
 Marianne Lefebvre
 Marie Surprenant agr.
 Martin Auger agronome et consultant
 Mélanie Latulippe
 Michael Pelletier
 Mon Agro-Conseils
 MYCO Conseils
 Nadia Dufour
 Nathalie Cartier
 Nathalie Tanguay, agr., coach
 Nicolas Authier / Vigie services-conseils
 agronomiques
 Nikolay Stoyanov
 Oeno-solution-canada
 Oronor inc
 Panoramik Marketing
 Papilles Développement
 Papineau & Co.
 Pr'eau maraîcher conseil inc.
 Prévost Morin inc.
 PRISME
 Pro-Genetic Consulting inc
 Profiteausol
 ProForet consultants
 Rémi Jacques - consultant
 Réseau Agriconseils Mauricie
 Ressources forestières Biotiques inc.
 Ricardo Manzano
 Roger Asmar agr. MBA
 Rousseau-Gautrin inc.
 Sauterelle Design inc.
 SCF CONSEILS CENTRE-DU-QUÉBEC INC.
 SCV AGROLOGIE INC
 Sébastien Flibotte

Service Conseil Lynda Laroche
Service d'Intervention en Milieu Naturel SENC
Services agronomiques Catherine Thireau
Services avicole Grondines & associés
Services Conseils M.A. Roy, agronome MBA
Services de Gestion Daniric
Services-Conseils Jean Lecours
Simon Brault
Sitos
SNG Foresterie-conseil inc.
Solution YB
Sonia Duquette Consultante
Sophie Guimont agronome consultante

Southwest Agri-Link Association
Steve Adam
Sylva Croissance inc.
Sylvain Goyette, agr
Sylvain Mailloux, conseiller acéricole
SynerAction Relève
Technia inc.
Torres service-conseil inc.
Vahid Ikani
Veronnex Consultation
Vignes et vins Consultant
VJS Agronome inc.
Xavier Savaria

Annexe 4-Politique des pratiques administratives

1. Principes généraux

- 1.1. L'organisme est conscient de ses politiques, des valeurs et de son code de déontologie qui régissent le comportement de ses administrateurs, de ses membres et employés;
- 1.2. Information et confiance mutuelles sont la base d'une application efficiente d'une politique administrative;
- 1.3. Il est pertinent d'éviter les contrôles qui coûtent plus chers que ce qui est contrôlé;
- 1.4. La politique des pratiques administratives concerne davantage le processus d'approbation des dépenses. Pour la vérification et le contrôle, se référer à la Politique de vérification interne.

2. Autorisation des dépenses selon le budget

- 2.1 Le plan de délégation prévoit déjà l'autorisation de certaines dépenses.
- 2.2 Le directeur a pleine autorité pour autoriser une dépense déjà prévue au budget annuel, approuvé par le conseil d'administration, autant dans le budget des services-conseils que pour le fonctionnement.
- 2.3 Le directeur a une marge d'autorisation jusqu'à 1 000 \$ pour les dépenses en matériel informatique et immobilisation (voir plan de délégation).
- 2.4 Le comité exécutif a une marge d'autorisation entre 1 001 \$ et 3 000 \$ pour les dépenses en matériel informatique et immobilisation (voir plan de délégation).
- 2.5 Le conseil d'administration autorise les dépenses de plus de 3 000 \$ pour les dépenses en matériel informatique et immobilisation (voir plan de délégation)
- 2.6 Toute dépense qui dépasse significativement le budget prévu requiert l'approbation préalable du conseil d'administration.

3. Les comptes bancaires

L'organisme utilise, pour ses opérations courantes, le compte bancaire à l'institution financière de son choix.

4. Autorisation des transactions bancaires

4.1 L'organisme désigne les postes suivants comme étant ceux dont les titulaires auront le droit d'autoriser les transactions bancaires de l'organisme :

- a) Le président du conseil d'administration
- b) Le vice-président du conseil d'administration
- c) Le secrétaire-trésorier
- d) Le directeur
- e) Les personnes et administrateurs désignés par le biais d'une résolution du conseil

4.2 Le Réseau favorise l'utilisation des transferts de fonds électroniques (TEF) pour les paiements aux dispensateurs, aux fournisseurs, pour la paie des employés et les remises gouvernementales.

4.3 Tout chèque doit porter la signature du directeur, et de l'un des administrateurs mandatés par le conseil et identifiés au paragraphe 4.1 de la présente politique;

4.4 Les TEF sont autorisés par le directeur et l'un des administrateurs mandatés par le conseil et identifiés au paragraphe 4.1 de la présente politique;

4.5 Les décaissements sont vérifiés par le comité exécutif au moins quatre fois par année.

5. Approbation des dépenses encourues

Certains principes doivent guider les personnes pouvant faire des dépenses remboursables:

5.1 Les comptes acceptables doivent respecter les directives relatives à la Politique des ressources humaines et la Politique de remboursement des frais de séjour, de déplacement et pour l'allocation journalière pour les membres du conseil d'administration et du personnel de l'organisme;

5.2 Le principe hiérarchique doit présider au paiement des factures remboursables. Ainsi, les dépenses encourues sont la responsabilité du supérieur immédiat :

5.2.1 Le directeur approuve les dépenses des employés et des administrateurs;

5.2.2 Le président ou l'un des administrateurs mandatés par le conseil et identifiés au paragraphe 4.1 de la présente politique approuve les dépenses du directeur;

5.3 Toute dépense doit être appuyée par une pièce justificative et présentée en bonne et due forme.

5.4 Aucune avance de fonds ne peut être accordée à moins d’une approbation écrite du supérieur immédiat à cet effet qui spécifiera également la raison de l’avance, la date de remboursement ou de la production du formulaire de réclamation de dépenses.

6. Placement

Afin d’optimiser le rendement de l’argent dont dispose l’organisme à court et moyen terme, tout en respectant une approche à bas risque, l’organisme définit les pratiques suivantes concernant les placements :

- 6.1. tous les fonds que l’organisme prévoit utiliser à court terme sont placés dans une institution financière assurée par la Régie de l’assurance-dépôts du Québec. Cette institution financière est désignée par le conseil d’administration;
- 6.2. tous les autres fonds de l’organisme seront placés conformément aux articles 1339 à 1344 du Code civil du Québec décrivant ce que sont « des placements sûrs »;
- 6.3. le conseil d’administration approuve les stratégies de placement proposées par le directeur et par la suite, la personne responsable de l’administration en assure la gestion courante.

7. Soumissions

Pour tout achat de biens ou services de 5 000 \$ et plus, une demande de soumission doit être produite et expédiée à au moins trois soumissionnaires.

Annexe 5-Code d'éthique



Réseau Agriconseils Montérégie
177, rue Saint-Joseph, local 201
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Tél. : 450 774-6383, poste 7223
iduquette@agrichonseils.qc.ca | www.agrichonseils.qc.ca

Règles d'éthique et Code de déontologie des administrateurs, des membres des comités, des personnes- ressources et des observateurs du Réseau Agriconseils Montérégie

Adopté le 21 août 2024

1. Le préambule et la mission

Le Réseau Agriconseils Montérégie (RAM) contribue au développement des services-conseils notamment en assurant la mise en œuvre de la Convention MAPAQ-Réseau Agriconseils Montérégie qui vise à développer et à rendre disponible des services-conseils de qualité pour l'ensemble des exploitations agricoles.

Dans le présent code, on entend par « RAM » toutes les instances de celui-ci, à savoir, notamment, son assemblée générale, son conseil d'administration, son comité exécutif, et tout autre comité mandaté par son conseil d'administration.

Dans le présent code, l'expression « intérêt personnel » signifie un intérêt direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Cet intérêt est distinct sans nécessairement être exclusif de celui de ses membres en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste en des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions d'administrateur au sein du RAM.

L'expression « intérêt des proches » signifie l'intérêt du conjoint de l'administrateur, de ses enfants et ses ascendants, ou l'intérêt dans une société, une compagnie, une coopérative, une fiducie ou une association avec laquelle il entretient une relation d'affaires ou est propriétaire indivis. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Cet intérêt est distinct sans nécessairement être exclusif de celui de ses membres en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

Aux fins du présent code, l'expression « administrateurs » désigne les membres, les personnes-ressources et les observateurs de toutes les instances du RAM, notamment mais non exclusivement, le conseil d'administration, le comité exécutif et tous les autres comités.

Dans le présent code, le masculin est utilisé sans discrimination et dans l'unique but d'en alléger le texte.

2. Le champ d'application

Le présent code a pour objectif de préserver et de renforcer la confiance des membres, des clients, des partenaires, des employés et des tiers en lien avec le RAM, relativement à l'intégrité et l'impartialité du RAM et aussi, quant au maintien d'un haut niveau de qualité des services à la clientèle en vue de la réalisation de sa mission.

Il s'applique aux administrateurs du RAM et à toute personne ayant le droit de vote à l'assemblée générale, et aux membres du comité exécutif, du conseil d'administration et de tout autre comité du RAM.

Sans s'y substituer, le présent code de déontologie complète les règlements généraux du RAM.

3. Les devoirs généraux et les règles d'éthique

- a. Dans l'exercice de ses fonctions, tout administrateur agit de bonne foi et fait preuve de prudence et de diligence;
- b. L'administrateur doit agir dans l'intérêt du RAM;
- c. À titre de mandataire du RAM, l'administrateur respecte les obligations que la loi et les statuts lui imposent et il agit dans les limites des mandats et pouvoirs qui lui sont conférés;
- d. Au même titre, l'administrateur s'engage à représenter dignement le RAM et à en faire la promotion;
- e. L'administrateur s'assure que ses prises de positions publiques ne sont pas en opposition avec les orientations arrêtées par le RAM;
- f. Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur évite en tout temps de critiquer le du RAM publiquement ou de jeter le discrédit sur celle-ci;
- g. L'administrateur respecte les règlements, orientations et décisions des instances, tant dans son discours que dans les faits;
- h. L'administrateur agit respectueusement envers la présidence d'assemblée et ses collègues;
- i. L'administrateur a le droit de faire valoir des idées et des opinions. Il est solidaire des décisions prises par le RAM et il respecte la volonté majoritairement exprimée;
- j. S'il a entière liberté politique, l'administrateur évite d'associer le RAM à toute activité partisane. S'il décide de s'engager en politique active, il doit se retirer temporairement de ses fonctions d'administrateur et, s'il est élu, remettre sa démission le jour de son assermentation. Ces règles s'appliquent aux politiques fédérale et provinciale;
- k. L'administrateur s'efforce d'assister à toutes les réunions ou assemblées où il est convoqué, incluant les journées de réflexion et de formation;
- l. L'administrateur se rend disponible pour l'exécution des mandats pouvant lui être généralement ou spécialement confiés.

4. Les règles portant sur les conflits d'intérêts

- a. L'administrateur doit éviter de confondre les biens du RAM qu'il administre avec les siens.

L'administrateur ne peut utiliser, dans son intérêt personnel, celui de ses proches ou d'un tiers, les biens du RAM de même que toute information confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire. Ces obligations subsistent après avoir quitté ses fonctions.

- b. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou celui de ses proches, et ses devoirs, obligations et responsabilités d'administrateur. Lorsque cela se présente, il doit notifier à ses collègues, sans délai, tout contexte susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit quitter

la réunion et ne revenir qu'après la prise de décision. Cette notification et son absence des délibérations seront inscrites au compte rendu de la rencontre.

- c. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, se porter acquéreur de biens qu'il administre ni contracter de quelque façon que ce soit avec l'organisme qu'il administre. La présente règle ne s'applique toutefois pas aux services, biens et programmes administrés par le RAM et offerts, indistinctement et aux mêmes conditions, à l'ensemble ou à un groupe donné de membres. Par ailleurs, la présente règle ne s'applique pas aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ainsi qu'à ses conditions de travail.

5. Les règles portant sur l'utilisation des ressources

Un administrateur ne peut utiliser les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles à d'autres fins que celles prévues par le RAM, à moins d'une autorisation expresse de celle-ci.

6. Les règles portant sur la gratification

Un administrateur ne doit pas accepter ni solliciter de cadeaux, marques d'hospitalité ou avantages, de nature financière ou non, pour lui-même, un proche ou un tiers, si l'acceptation de telles gratifications est susceptible d'entacher l'objectivité de celui-ci dans l'exercice de ses fonctions. Un administrateur peut accepter une gratification d'usage et d'une valeur modeste, pour autant que cette gratification ne soit pas susceptible d'entacher son objectivité.

7. Les règles portant sur l'obligation de discrétion et du respect de la confidentialité

L'administrateur est tenu d'agir avec discrétion, pendant et après l'exercice de ses fonctions. Il doit en tout temps respecter le caractère confidentiel des débats, sauf indication contraire de l'instance. Il ne doit en aucun temps divulguer des renseignements personnels ou des informations à caractère confidentiel, notamment les éléments de stratégie obtenus dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur.

8. Les règles portant sur la protection des renseignements personnels

L'administrateur est tenu de respecter la Politique de protection des renseignements personnels du RAM, ainsi que les procédures s'y rattachant.

9. Obligation de prendre connaissance

L'administrateur, dès son entrée en fonction, est lié par le présent code et la Politique de protection des renseignements personnels. Le RAM doit rendre disponible une copie de ces documents à l'administrateur au plus tard lors de la première réunion à laquelle il assiste. Celui-ci doit en prendre connaissance et signer le document « Reconnaissance et engagement ».

10. Les actes dérogatoires

Les actes suivants sont, de façon non limitative, dérogatoire et susceptible d'entraîner pour l'administrateur en défaut les sanctions prévues par l'article 12 du présent code :

- a. Toute contravention aux articles 3 à 9;
- b. Le fait de se servir de son titre d'administrateur pour favoriser ses intérêts personnels, celui de proches ou les intérêts d'un tiers;

- c. Le fait d'attaquer publiquement, à l'extérieur du cadre de l'organisation, le RAM dans le but de lui nuire ou de la discréditer;
- d. Le fait de militer et d'agir activement pour une organisation en opposition directe avec les orientations arrêtées par le RAM;
- e. Le fait de ne pas respecter les règlements, politiques ou directives du RAM;
- f. Le fait d'intervenir auprès du personnel pour obtenir des avantages indus ou pour empêcher la divulgation d'informations qui lui seraient préjudiciables;
- g. De façon générale, tout acte, geste ou déclaration susceptible de causer un grave préjudice au RAM.

11. La composition et les pouvoirs du comité chargé d'entendre les plaintes

Dans l'éventualité où un supposé acte dérogatoire est commis, un processus de traitement de la plainte doit alors être mis en œuvre afin de permettre de disposer de celle-ci, soit en la rejetant, soit en l'accueillant et en lui donnant suite.

Ainsi, tout membre, administrateur ou client peut déposer, par écrit, une plainte signée au comité exécutif du RAM relativement à un acte dérogatoire qui aurait été commis par un administrateur. Le comité exécutif du RAM peut également se saisir lui-même d'une plainte. Évidemment, dans l'éventualité où les reproches sont adressés à un administrateur de ce dernier en particulier, le dossier sera référé au conseil d'administration et celui-ci doit se retirer de toute discussion à cet égard. Lorsqu'il dépose une plainte, le plaignant peut demander à ce que son identité soit traitée confidentiellement.

Lorsqu'il est saisi ou lorsqu'il se saisit d'une plainte pour acte dérogatoire, le comité exécutif confie le dossier à un comité chargé d'analyser la plainte et de lui faire une recommandation. Ce comité est composé de trois personnes, dont un administrateur et deux autres personnes indépendantes aux parties impliquées dans les événements. Le comité exécutif peut également rejeter la plainte si les actes en cause lui apparaissent futiles, frivoles, vexatoires ou mal fondés, pour justifier la tenue d'une enquête par le comité.

Le comité, formé pour analyser une plainte peut s'adjoindre toute ressource nécessaire à son bon fonctionnement. Les membres du comité ont droit au remboursement de leurs dépenses et à une allocation raisonnable de fonction, suivant les règles en vigueur. Par ailleurs les coûts précités sont assumés par le RAM à moins que lesdits coûts soient déjà couverts ou remboursés par une autre entité, un autre programme ou un autre régime d'indemnisation. Le comité peut adopter toute règle de procédure et de fonctionnement.

Le comité chargé d'examiner la plainte doit, sans délai, informer l'administrateur concerné des faits ou omissions qui lui sont reprochés dans la plainte écrite. Il invite du même coup cet administrateur à lui fournir sa version des faits.

12. Convocation et audition

Avant de rendre toute décision relativement à une plainte, le comité chargé d'en disposer doit informer l'administrateur en cause de la date, de l'heure et du lieu de l'audition au cours de laquelle la décision pourrait être prise, et ce, dans le but de lui permettre d'y assister et d'y faire toutes les représentations qu'il pourrait juger à propos dans les circonstances.

À la suite de l'audition, le comité examine le dossier et rend sa décision ou, selon le cas, prend celui-ci en délibéré. Il rend alors une décision finale et sans appel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de l'audition. Une copie de la décision est transmise aux parties impliquées et, le cas échéant, aux instances auxquelles la personne siège.

13. Les sanctions

Dans sa décision, le comité peut, compte tenu de l'importance du poste occupé, de la gravité de l'infraction et de la conduite générale du contrevenant, recommander une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- a. Le blâme ou la réprimande;
- b. La remise de la gratification reçue à la personne qui l'a offerte;
- c. Le retrait, temporaire ou définitif, de tout mandat à lui confier;
- d. La suspension avec réintégration conditionnelle ou inconditionnelle;
- e. L'exclusion temporaire ou définitive, à titre d'administrateur, de membre de comité ou à titre de membre.

Toute décision du comité doit être approuvée par le conseil d'administration du RAM et prend effet à la suite de cette approbation et après l'envoi de la résolution d'approbation aux parties impliquées.

Reconnaissance et engagement

Je, _____ (nom de l'administrateur ou du membre de comité, en caractères d'imprimerie), reconnais être soumis aux Règles d'éthique et au Code de déontologie des administrateurs et des membres des comités du Réseau Agriconseils Montérégie, ainsi qu'à la Politique de protection des renseignements personnels. Je m'engage à fournir une déclaration écrite complète de mes intérêts à la signature de cet engagement.

Je reconnais également en avoir reçu copie et m'engage à m'y conformer.

Signé à _____
(ville)

Le _____
(date)

Signature de l'administrateur